RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 15781
Numéro SIREN : 840 628 895
Nom ou dénomination : VIVOPTIM SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2020 sous le numéro de dépôt 87441

VIVOPTIM SOLUTIONS
Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros
Siège social : 3, Square Max-Hymans – 75748 Paris Cedex 15
RCS PARIS 840 628 895

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt-six mai,
A onze heures trente,

Le Conseil d'administration s'est réuni ce jour, en visioconférence en raison de la situation sanitaire exceptionnelle liée au Covid 19, sur convocation de sa Directrice Générale faite conformément aux statuts suite à la démission de sa Présidente.

Sont présents :
- Eric CHENUT, Administrateur,
- Christophe LAFOND, Administrateur,
- Didier QUERCIOLI, Administrateur,
- Alexandrine DE VALLOIS, Administratrice,
- Christine BOUDINEAU, Administratrice,

Monsieur Olivier FONTAINE, Associé de KPMG SA, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est également présent.

Sont présents en qualité d'invités :

- Virginie FEMERY, Directrice Générale,
- Souhad BALLOUK, Directeur Stratégie et Développement,
- Nicolas LEBLANC, Conseiller – Santé,
- Déborah MAYER-LACROIX, Juriste Groupe VYV.

En l'absence d'Isabelle HEBERT, Présidente, les administrateurs ont désigné conformément aux statuts Virginie FEMERY, Directrice Générale, pour présider la séance.

La Présidente constate que tous les administrateurs en fonction sont présents et que le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Renonciation au délai de convocation stipulé à l'article 18 des statuts ;
- Arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2019 ;

- Nomination d'un nouveau Président de la Société et du Conseil d'administration en remplacement de la démissionnaire ;
- Convocation de l'Associée Unique le 23 juin 2020 et approbation de l'ordre du jour ;
- Point d'information sur la restitution des travaux de modélisation des gains assurantiels ;
- Point d'information sur le développement de la société ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION :

Le Conseil d'administration constate que chacun des administrateurs ayant individuellement renoncé au délai de convocation stipulé à l'article 18 des statuts et le quorum étant atteint, le Conseil d'administration est régulièrement convoqué et peut par conséquent valablement délibérer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Administrateurs présents.

- **La Présidente de séance présente ensuite les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, premier exercice social de la société.**
- **Le Commissaire aux comptes appelle l'attention sur les éléments immobilisés afin de réduire l'assiette d'imposition et précise que le résultat n'appelle d'observations.**

DEUXIEME RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 faisant apparaître un bénéfice de 233.328,49 €, qu'il conviendra d'affecter comme suit :

- A la réserve légale : à hauteur de 11.666 euros,
- Le solde, soit 221.662,49 euros au compte report à nouveau,

de sorte que les capitaux propres s'élèveront ainsi à 4.951.405,11 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Administrateurs présents.

- **La Présidente de séance, après avoir rappelé la démission de la Présidente de la société et du Conseil d'administration, propose de nommer Mme DE VALLOIS en remplacement pour la durée du mandat restant à courir :**

TROISIEME RESOLUTION :

Le Conseil d'administration, connaissance prise de la démission de Madame Isabelle HEBERT de ses fonctions de Présidente de la Société et du Conseil d'administration, décide de nommer en remplacement de la démissionnaire, en qualité de nouvelle Présidente de la Société et du Conseil d'administration, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée 2022 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021 :

- Madame Alexandrine DE VALLOIS, née ROGER, le 26 août 1972 à Angers (49), de nationalité française, domiciliée 22 rue Erlanger – 75016 Paris,

Madame Alexandrine DE VALLOIS déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être atteinte d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Administrateurs présents, à l'exception de Mme DE VALLOIS qui ne prend pas part au vote.

- **La Présidente de séance propose aux Administrateurs de convoquer l'Associée Unique en vue de statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 d'une part, et sur le transfert du siège social et la modification corrélative des statuts d'autre part.**

QUATRIEME RESOLUTION :

Le Conseil d'administration, sur proposition de sa Présidente, décide de convoquer l'Associée Unique par visioconférence compte tenu du contexte lié au Covid-19, **le mardi 23 juin 2020 à 14h00,** à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- ***A titre ordinaire :***
 - Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
 - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019 ;
 - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2019 et quitus aux administrateurs ;
 - Affectation du résultat ;
 - Conventions visées à l'article L.227-10 du code du commerce et approbation desdites conventions ;

- ***A titre extraordinaire :***
 - Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;

 - Questions diverses ;
 - Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil d'administration arrête les termes du rapport de gestion qu'il présentera à l'Associée Unique ainsi que le texte des résolutions qui seront proposés à son vote. Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du Commissaire aux Comptes dans les plus courts délais.

Le Conseil d'administration charge sa Présidente de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux associés d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine décision de l'Associée Unique susvisée, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Administrateurs présents.

- **La Présidente de séance propose enfin de donner tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal de ce Conseil d'administration aux fins d'effectuer toutes formalités requises.**

CINQUIEME RESOLUTION :

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Administrateurs présents.

- **La Présidente de séance donne lecture du support de présentation adressés aux administrateurs avec la convocation au présent Conseil d'administration.**

- **S'agissant du point d'information sur la restitution des travaux de modélisation des gains assurantiels :**

La Présidente de séance rappelle que Vivoptim Solutions a travaillé avec la DPR-statistiques (DGA Finances MGEN) et deux partenaires externes (Public Health Expertise (PHE) et CAPS Actuariat) afin de réaliser un modèle permettant d'estimer les gains attendus du dispositif d'accompagnement préventif Vivoptim Cardio.

Les travaux de modélisations s'appuient sur deux étapes clés qui correspondent à la construction de de deux « sous-modèles » :

- Un modèle de simulation des effets cliniques du programme Vivoptim (conçu par PHE) permettant de répondre à la question « ***Combien d'événements de santé sont évités grâce au programme Vivoptim Cardio ?*** ». Il s'appuie sur des données cliniques issues de la littérature et sur des hypothèses concernant les caractéristiques de la population MGEN participante et donne une estimation des coûts évités pour le régime obligatoire à partir des données de l'Assurance Maladie.

- Un modèle de gains assurantiels (conçu par Caps Actuariat) permettant de répondre à la question « ***Quels coûts sont économisés sur la sinistralité en santé et prévoyance*** (arrêt de travail, invalidité, dépendance et décès) ***grâce au programme Vivoptim Cardio*** ? ».

S'agissant du modèle clinique, le taux d'inclusion serait de 2,2% au programme Vivoptim cardio sur un horizon à 5 ans, le modèle tenant compte d'un total de 52 122 bénéficiaires de Vivoptim cardio dont 68% ont 55 ans et plus.

La Présidente de séance précise ainsi qu'en 5 ans 331 événements liés au risque cardio-vasculaire (comme la déclaration d'un diabète ou d'une pathologie coronaire) seraient évités parmi les 52 000 participants au programme Vivoptim cardio.

Eric CHENUT précise qu'il est important de montrer intérêt de laisser aux mutuelles des marges de manœuvre notamment s'agissant du RO.

Didier QUERCIOLI fait observer que la MGEN pourrait ainsi jouer un rôle dans la gestion du 5ème risque en termes de dépendance.

Eric CHENUT demande combien de personnes sont susceptibles d'être en suivi après avoir rempli le questionnaire.

Virginie FEMERY précise que le but serait de doubler le nombre de participants accompagnés (objectif de 40.000 personnes accompagnées), l'idée étant de déceler ce qui pourrait les freiner et de les sensibiliser et les rassurer.

- **<u>Point d'information sur le développement de la société :</u>**

Eric CHENUT souhaite remercier les équipes VIVOPTIM SOLUTIONS pour la qualité des informations et données notamment pendant cette période de crise liée au Covid-19.

Il précise en outre qu'il convient de réfléchir à une communication notamment sur le champ de la prévention qu'il convient de mettre en avant.

Souhad BALLOUK précise qu'un repositionnement est en cours s'agissant du wording.

Eric CHENUT indique qu'en fonction de l'évolution du contexte il serait opportun de prévoir la prochaine réunion du Conseil en présentiel et de faire un focus global afin de présenter le programme sur 5 ans après les premiers résultats et les évolutions envisageables.

Alexandrine DE VALLOIS, Présidente nouvellement nommée, précise que cela pourrait avoir lieu sous forme de kiosques, d'animations pour tester le programme.

Christophe LAFOND indique qu'il conviendrait de mettre en place quelque chose d'interactif et de différent de ce qui a été fait jusqu'ici.

Nicolas LEBLANC propose une promotion à l'échelle du Groupe VYV ; les kiosques de services seraient ainsi une valeur ajoutée ; les administrateurs et délégués pourraient faire de mini-parcours.

Eric CHENUT précise que les interrégionales pourraient être le lieu.

Virginie FEMERY indique que le programme VIVOPTIM a été référencé par le Ministère des Sports et webinaires et valorisé dans la Newsletter MGEN.

Alexandrine DE VALLOIS précise que la cartographie MGEN inclut VIVOPTIM SOLUTIONS.

Virginie FEMERY indique que le programme pourrait également intéresser les RH du Groupe VYV dans le cadre du déconfinement des salariés du Groupe.

La Présidente de séance précise enfin qu'une réflexion est en cours sur une prise de participation de VIVOPTIM SOLUTIONS dans le capital de MEDIALANE qui pourrait permettre des opportunités métiers, financières, de développement et de positionnement différentiant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance, la Présidente nouvellement nommée et un administrateur.

La Présidente de séance
Virginie FEMERY

Signé par Virginie FEMERY
Le 17/08/2020

Signed with universign

Un Administrateur
Christophe LAFOND

Signé par Christophe LAFOND
Le 17/08/2020

Signed with universign

La Présidente nouvellement nommée
Alexandrine DE VALLOIS

« Bon pour acceptation de la fonction de Présidente du Conseil d'administration et de la Société »

Signé par Alexandrine DE VALLOIS
Le 03/08/2020

Signed with universign